

FICHE PAYS

MADAGASCAR

CONTEXTE GENERAL



- **Monnaie:** Ariary (3900 Ar = 1€)
- **Population :** 22 Millions (2014, InStat)
- **Part de la population rurale :** 69%
- **IDH (2013) :** 0,48 ; 158ème/188 (2016, PNUD).
- **Organisation territoriale :** Régions (22), Communes, Fokontany (subdivision administrative de base correspondant en général à un village)
- **Contexte politique :** Hery Rajaonarimampianina président de la République depuis le 25 janvier 2014, suite à 5 ans de régime de transition.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

- Forts enjeux liés à l'assainissement et au changement de comportements (défécation en plein air largement répandue).
- Disponibilité de ressources en eau de surface sur une grande partie du pays, sauf dans le Grand Sud et quelques régions côtières soumises à un stress hydrique.
- Suivi de la qualité de l'eau (captée et distribuée) complexe, notamment pour les localités enclavées.
- Faible capacité des structures de gestion des ouvrages et des communes pour assurer la maîtrise d'ouvrage locale.

Taux d'accès	en milieu rural	en milieu urbain
Eau potable*	17.16 %	51.25 %
Assainissement*	22.84 %	34.43 %

*MEEH, données SESAM 2016

LE CADRE JURIDIQUE

Le **Code de l'eau** adopté en 1999 définit les axes suivants pour le développement du secteur de l'eau :

- la commune est affirmée comme maître d'ouvrage des systèmes d'AEP et d'assainissement. Les communes doivent cependant satisfaire à certains critères pour être habilitées à exercer leur rôle de maître d'ouvrage ([voir décret 193-2003](#), article 14) ;
- la délégation de la gestion des services par la commune à des opérateurs privés ou communautaires, sous forme de contrats de concession, d'affermage ou de gérance ;
- le principe de non gratuité du service public de l'eau ;
- la gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants.

OUTILS DE PROGRAMMATION, PRESCRIPTION ET NORMES :

- Programmation communale : Plan Communal de Développement
- Programmation régionale : Budget Programme par Objectif Régional (BPOR)
- Programmation nationale : [Plan National de Développement 2015-2019](#) (considérant le secteur EAH parmi les axes prioritaires)
- [Manuel de procédures pour la mise en place des projets Eau et Assainissement](#)

Tout porteur de projet a obligation de déclarer ses travaux au MEEH afin d'alimenter le système de Suivi Eau et Assainissement à Madagascar (SESAM).

POUR EN SAVOIR PLUS

Le Réseau Ran'Eau à Madagascar :

Echanges et capitalisation d'expériences, base documentaire, appui-conseil aux projets

Site internet : www.raneau.org

Page Facebook : [Réseau Ran'Eau](#)



DOCUMENTS ET RESSOURCES

Code l'eau et décrets d'application (MEEH)

Stratégie nationale de l'EAH, 2013-2018 (MEEH, 2013)

Manuel de procédures pour la mise en place des projets Eau et Assainissement (MEEH, 2005)

Loi organique sur la décentralisation, (MID, 2014)

Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar (pS-Eau, CITE, Gret, 2011)

Retours d'expériences sur l'assainissement à Madagascar (pS-Eau, CITE, Gret, 2011)

Retours d'expérience sur les modes de gestion à Madagascar (pS-Eau, CITE, Gret, 2011)

Retours d'expérience sur la GIRE à Madagascar (pS-Eau, CITE, 2014)

CONTACTS

A Madagascar : Perrine Bouteloup, bouteloup@pseau.org

En France : Liana Rajaonary, rajaonary@pseau.org

Ministère de l'Eau, Assainissement et Hygiène à Madagascar : www.mineau.gov.mg

LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

- Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH - coordination générale des activités du secteur eau et assainissement) et ses représentations déconcentrées, les directions régionales de l'eau (assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes, coordination régionale)

- **Les régions** (programmation régionale)

- **Les communes**, rurales ou urbaines (maîtrise d'ouvrage des services eau et assainissement, programmation communale)

LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SONT :

- **Eau potable en milieu urbain** : gestion de l'eau potable concédée par l'Etat à la Jirama (société d'Etat) dans les principaux centres urbains, ou délégation de gestion de la commune à une entreprise privée (contrat d'affermage)

- **Eau potable en milieu rural** : délégation de la gestion par la commune à une entreprise privée ou à une association d'usagers (en général des contrats d'affermage).

- **Assainissement collectif ou communautaire** : géré par la commune (sauf à Antananarivo, géré par le SAMVA). La gestion des blocs-sanitaires est la plupart du temps déléguée à une association d'usagers.

- **Assainissement individuel** : investissement et fonctionnement à la charge des familles. Collecte et traitement des boues de vidange à organiser par la commune.

QUELQUES PROJETS EN COURS

- USAID : le projet Rano Wash, lancé en 2018 pour une durée de 5 ans, vise à améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement des populations vulnérables dans 250 communes, réparties dans 6 régions de l'Est et des Hautes Terres de Madagascar ;

- AFD : initié en 2016, le programme intégré d'assainissement d'Antananarivo (PIAA) vise à améliorer les conditions de vie des habitants de la capitale malgache. Ce projet bénéficie en priorité aux 700 000 habitants d'Antananarivo qui vivent aujourd'hui en zones inondables dans des conditions alarmantes ;

- Helvetas Swiss Intercooperation : le projet Ratsantanana contribue à améliorer la qualité de vie des populations de 7 communes d'Analamanga et du Menabe ;

- Métropole de Lyon : le programme Eaurizon, mis en œuvre en 2016 pour une durée de 4 ans, dans le cadre d'une coopération décentralisée avec la Région Haute Matsiatra, vise l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des habitants de 16 communes et le renforcement des compétences des acteurs locaux ;

- Union Européenne : le projet « Co-production de services publics de l'eau et de l'assainissement par les organisations d'usagers et les autorités communales », mis en œuvre par Inter Aide, en partenariat avec le Cite, concerne 5 communes rurales de la région Analamanga ;

- Fonds Mondial pour l'Assainissement : le programme FAA, ciblant les 22 régions de Madagascar, contribue à la lutte contre la défécation à l'air libre et au développement de l'assainissement dans les communautés rurales ;

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : en plus des nombreux projets qu'elle soutient à Madagascar, l'agence de l'eau met en place une coopération institutionnelle avec l'Etat malgache afin de promouvoir la gestion concertée et partenariale de l'eau, à l'échelle de bassins versants.

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar www.pseau.org/actions